



MAIRIE DE MONTROZIER

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTROZIER, dûment convoqué le vingt-trois février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Gages, sous la présidence de Monsieur Laurent GAFFARD, Maire.

Présents :

Mme Séverine RAFFY, Mme Fatima DANSETTE, M. Bernard ARETTE, M. Yves CASTELLA, M. Marc SOLINHAC, M. Manuel BELLO, M. Florent VERNHET, Mme Chantal APESTEGUY, M. Sébastien BOUDOU, Mme Stéphanie CASTANIE, Mme Myriam CABROL, Monsieur Benoît RASCALOU, Mme POMIES Bernadette.

Pouvoirs de vote :

Madame Marie-Christine MAUREL donne pouvoir à Madame Chantal APESTEGUY

Madame Caroline AOUAT donne pouvoir à Madame Fatima DANSETTE

Madame Marina LACAZE donne pouvoir à Monsieur Laurent GAFFARD

Monsieur Stéphane CHAPTAL donne pouvoir à Monsieur Benoît RASCALOU

Secrétaire de séance : Madame Chantal APESTEGUY

1- Délibération 2024/01 pour valider les devis électricité et plomberie intégrés dans la 1ère tranche de travaux de rénovation énergétique de l'école, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a validé le devis présenté par l'entreprise Dav'Elec pour les travaux d'électricité et celui présenté par l'entreprise Solimayrand afin de finaliser la 1^{ère} tranche de travaux ainsi que le plan de financement prévisionnel.

2- Délibération 2024/02 pour valider le plan de financement et les devis pour la réalisation de la 2ème tranche de travaux de rénovation énergétique de l'école, votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a validé le devis présenté par l'entreprise Benech pour les travaux de peinture et celui de l'entreprise Belet pour les travaux de remise en état et de pose des faux plafonds à réaliser dans le cadre de la 2^{ème} tranche de travaux ainsi que le plan de financement prévisionnel.

3- Délibération 2024/03 pour valider la 2ème tranche de travaux et le plan de financement prévisionnel pour le projet de travaux de restauration de l'Eglise de Trébosc, votée par 3 voix contre et 15 voix pour.

Le Conseil Municipal a validé la 2^{ème} tranche de travaux estimée à 124 960,60 € HT concernant la mise en valeur des intérieurs de l'Eglise et son plan de financement prévisionnel.

4- Délibération 2024/04 pour valider la mission de maîtrise d'œuvre pour les tranches 2,3 et 4 pour le projet de travaux de restauration de l'Eglise de Trébosc, votée par 3 voix contre et 15 voix pour.

Le Conseil Municipal a validé le taux d'honoraires du maître d'œuvre soit 8% pour les tranches 2,3 et 4 des travaux de restauration de l'Eglise de Trébosc et a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant.

5- Délibération 2024/05 pour valider le projet et le plan de financement du projet de travaux à la sacristie de l'Eglise de Grioudas, votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé le projet de travaux à la sacristie de l'Eglise de Grioudas estimé à 25 000 € HT et le plan de financement prévisionnel.

6- Délibération 2024/06 pour valider la demande de subventions pour le projet de travaux de mise en sécurité de la route du comtal à Gages, votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé le plan de financement prévisionnel du projet de travaux de mise en sécurité de la route du comtal à Gages qui s'élève au stade de l'esquisse à 259 062,30 € HT, une concertation avec les habitants devant être menée avant la validation du projet.

7- Délibération 2024/07 pour valider le devis concernant l'aménagement d'une aire de stockage des conteneurs à Lussagues, votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé le devis de l'entreprise ABTP pour la réalisation d'une aire de stockage à Lussagues.

8- Délibération 2024/08 pour valider le devis concernant la mise en sécurité de la Route des Barthes devant le Jardin des Bêtes, votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé le devis de l'entreprise SIGNOVIA pour le projet de mise en sécurité devant le Jardin des Bêtes à Gages.

9- Délibération 2024/09 pour valider la convention pour la location d'une partie de la parcelle section G N°268 et autoriser la signature de la convention tripartite avec l'ONF, votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention tripartite avec la Société Le Saint Hubert et l'ONF pour la location de 1,94 ha de la parcelle G268 appartenant à la commune.

10- Délibération 2024/10 pour valider le règlement de mise à disposition d'une balayeuse par la communauté de communes Comtal Lot et Truyère, votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé le règlement de mise à disposition de la balayeuse proposé par la communauté de communes Comtal Lot et Truyère.

11- Délibération 2024/11 pour modifier les membres des commissions extra-municipales associations et affaires périscolaires, votée par 3 abstentions et 15 voix pour.

Le Conseil Municipal a validé les modifications proposées concernant la désignation de Monsieur Florent VERNHET à la commission extra-municipale associations et la désignation de Madame Caroline AOUAT et Madame Bernadette POMIES à la commission extra-municipale des affaires périscolaires.

12- Délibération 2024/12 pour modifier un correspondant défense, votée par 3 abstentions et 15 voix pour.

Le Conseil Municipal a validé la modification proposée concernant la désignation de Madame Caroline AOUAT en charge des questions défense.

13- Délibération 2024/13 pour modifier les membres du conseil municipal qui siègent au conseil d'administration du CCAS, votée par 3 abstentions et 15 voix pour.

Le Conseil Municipal a validé la modification proposée concernant la désignation de Madame Chantal APESTEGUY pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

14- Délibération 2024/14 pour modifier les membres du conseil municipal qui siègent dans les différentes commissions thématiques de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère, votée par 3 abstentions et 15 voix pour.

Le Conseil Municipal a validé les modifications proposées concernant la nomination de Monsieur Sébastien BOUDOU à la commission environnement/assainissement et Madame Marie-Christine MAUREL à la commission sport de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère.

15- Délibération 2024/15 pour autoriser la signature d'un contrat à durée déterminée (en application de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique), votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} mars 2024 pour une durée de 3 ans pour un agent contractuel employé au sein du service technique.

16- Délibération 2024/16 pour valider le versement d'une subvention de l'association Mémoires de Nos Villages pour le dossier concernant le projet de restauration des Encarques, votée par 15 voix pour, 3 membres du conseil municipal ne prenant pas part au vote.

Le Conseil Municipal a validé le versement d'une subvention de 949 € à l'Association Mémoires de nos Villages pour le projet de restauration des Encarques.